

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: 25 (2013)
Heft: 99

Artikel: Des fonds de recherche privés dans les universités?
Autor: Müller, Markus / Schnurbein, Georg von
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-554056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des fonds de recherche privés dans les universités?

Entreprises, fondations et particuliers officient de plus en plus souvent comme bailleurs de fonds des hautes écoles en Suisse. Mais certains dons sont contestés, comme celui de 100 millions de francs accordé par UBS à l'Université de Zurich. Quels sont les arguments pour et contre un financement privé de la recherche?

Valérie Chételat (photomontage)



«L'Université revendique la liberté d'enseignement et de recherche», disent les chartes de l'Université de Berne et des autres universités de Suisse. Cette revendication de la liberté académique, de l'indépendance de l'enseignement et de la recherche est par ailleurs ancrée au plus haut niveau: la Constitution et la loi en font une obligation pour les universités. Et ce pour une bonne raison: la société attend que ces dernières soient des lieux de formation, mais aussi d'expertise et de recherche fondamentale indépendantes. Sans liberté de penser et d'agir, les hautes écoles ne peuvent honorer cette exigence. Jusque-là, tout le monde est d'accord.

En revanche, les esprits sont divisés sur la question de savoir à quel point cette indépendance universitaire est menacée par le sponsoring privé. Les uns jugent celui-ci tout à fait bienvenu, dans un contexte de finances publiques tendues, alors que l'esprit de la croissance et de la concurrence est omniprésent. Le président de la Conférence des recteurs des universités suisses déclarait ainsi récemment au journal *Schweiz am Sonntag*: «Ne pas recourir aux bailleurs de fonds privés serait suicidaire. Nous devons nous rapprocher d'eux.» D'autres, dont je fais partie, jugent préoccupants l'esprit de la croissance et de la concurrence, ainsi que l'augmentation de la part privée dans le financement de la recherche. A leurs yeux, c'est l'indépendance, la crédibilité des uni-

versités, et donc l'institution en tant que telle, qui sont en jeu.

Bien entendu, tous les financements privés ne sont pas diaboliques. Pour les infrastructures communes (bibliothèques, auditoriums, bâtiments) ou les manifestations (séminaires, congrès, festivités), il est positif. Mais lorsqu'un sponsor privé finance une chaire, ou toute une institution, alors que ses résultats d'enseignement et de recherche présentent pour lui un inté-

L'indépendance et la crédibilité des universités sont en jeu.

Markus Müller

rêt économique direct, cela devient problématique. L'institution ainsi sponsorisée est vite soupçonnée d'être influencée par le bailleur de fonds et par ses intérêts. Or, aux yeux du public, ce soupçon suffit à porter durablement atteinte à la crédibilité de l'institution. Car comment faire confiance aux résultats obtenus par un chercheur «payé»?

Ce dernier ne peut pas s'immuniser par ses propres moyens contre les influences, le processus étant inconscient en règle générale. Ni la bonne volonté ni un accord contractuel ne suffisent à le mettre à l'abri.

D'où l'importance de protections institutionnelles qui, coulées dans des règles fermes, garantissent l'intégrité du chercheur et l'indépendance des universités. Il faudra notamment déterminer, pour toute la Suisse, les droits des sponsors par rapport au choix des sujets de recherche, à la sélection des chercheurs, à la publication des résultats de recherche et à leur utilisation. Il s'agira aussi d'établir dans quelle mesure l'accord de sponsoring doit être rendu public. De telles règles font défaut jusqu'à aujourd'hui. Elles doivent être mises sur pied maintenant, avant que la part de financement privé n'augmente encore. Les enjeux, ce sont la crédibilité des universités et l'assurance de leur pérennité. Ni plus ni moins.

Markus Müller est professeur de droit public et administratif à l'Université de Berne.



Lorsque j'évoque devant mes collègues aux Etats-Unis le débat helvétique sur le financement privé de la science, ils froncent les sourcils d'un air étonné. Pour eux, le financement privé est une attestation de performance et non une marque d'infamie. En même temps, ils m'envient la sécurité d'un financement public. Les universités d'élite, comme Harvard et Yale, ont beaucoup plus souffert des conséquences de la crise financière que les universités européennes, dont les budgets sont garantis par l'Etat.

Toutefois, cette faiblesse financière ne s'est par répercutée favorablement sur les universités européennes au niveau des classements internationaux. La garantie publique de la liberté de la recherche et le fait que l'Etat assure la majeure partie du financement sont étroitement liés. Pourtant, en fin de compte, la qualité de la recherche ne dépend pas du mode de financement, mais de l'adhésion de la communauté scientifique à ses résultats. Dans la compétition internationale des procédures d'appel, des coopérations de recherche et des publications, la question du financement devient marginale.

Le montant de certains dons, comme celui d'UBS, ne doit pas faire oublier que les fonds privés, en Suisse, représentent tout juste 6% du budget des hautes écoles. Le financement privé de la science ne remet donc pas en question le primat du financement public. Mais il fait certaine-

ment vaciller la domination de la politique scientifique publique. En forçant un peu le trait: être indépendant, c'est avoir le choix. Cela vaut aussi pour le financement des sciences. C'est seulement une fois qu'elles ont le choix entre un financement de base, des fonds publics d'encouragement par le FNS ou l'UE, et des fonds privés, que les universités peuvent développer leur autonomie. Enfin, l'Etat conditionne lui aussi

Etre indépendant, c'est avoir le choix, également pour le financement des sciences.

Georg von Schnurbein

l'octroi de deniers publics à la recherche moyennant des instructions et des attentes bien claires, dans le cadre de contrats de prestations.

Plus de la moitié des étudiants en Suisse sont immatriculés dans une université figurant parmi les 100 meilleures, selon le classement international QS; cette proportion est à la fois la plus élevée au monde et un indice de l'homogénéité de la qualité de nos hautes écoles. Cependant, le financement public de base ne suffit pas à couvrir les investissements croissants en sciences naturelles et en médecine. Or, ce sont pré-

cisément les projets novateurs et interdisciplinaires qui trouvent plus facilement du soutien auprès de bailleurs de fonds privés qu'auprès des services d'encouragement publics, car, souvent, ils ne cadrent pas avec des structures d'encouragement prédéfinies et politiquement négociées. Si ces projets de recherche financés au départ par des privés réussissent, il n'est pas rare qu'ils soient ensuite inclus dans le budget de la haute école.

Au final, le reproche de la vénalité n'affecte pas les universités, mais il jette sur les chercheuses et chercheurs qui obtiennent des soutiens privés un inacceptable soupçon. Comme par le passé, personne, dans les hautes écoles de Suisse, n'est obligé d'accepter ou d'acquiescer des financements privés. En même temps, le fait de réussir à les attirer ne semble pas dommageable pour la réputation, mais plutôt donner raison à la maxime «On ne prête qu'aux riches»: en matière de subsides de recherche, des hautes écoles comme l'EPFL et des scientifiques comme l'économiste Ernst Fehr, directeur du nouvel UBS International Center of Economics in Society à l'Université de Zurich, ont apparemment une longueur d'avance. Eux qui, dans le passé, ont sollicité et obtenu des fonds de tiers, publics ou privés.

Georg von Schnurbein est professeur assistant de gestion des fondations et directeur du Centre for Philanthropy Studies de l'Université de Bâle.